

## PROCES-VERBAL

de la séance du 22 janvier 2024, 19h00,  
à l'Aula du Collège du Clos (3<sup>e</sup> étage), Vevey

<b>Présidente :</b>	Mme Willommet	Laurie
<b>Présent-e-s :</b>	Mme Akedjro	Halima
	M. Bonafonte	Sabine
	M. Calhas	Ruben
	M. Christen	Jérôme
	Mme Diaz	Tania
	Mme Kaeser Meleder	Daphné
	M. Méan	Ambroise
	M. Méry	Edouard
	Mme Meylan	Sarah
	Mme Rivier	Delphine
	Mme Römer	Karine
	Mme Saille Roller	Bénédicte
	Mme Schaeli	Ochelio
<b>Excusé-e-s :</b>	Mme Berrocal	Sabrina
	Mme Fawer	Manon
	Mme Ferrari	Patricia
	Mme Roy	Nathalie
	Mme Simonin	Anne-Francine
	M. Waser	Jonathan
	Mme Wider-Nicoulaz	Myriam
<b>Invité-e-s :</b>	Mme Isabelle	Chaudet
	Mme Janine	Repetti
	M. Claude	Lehrian
	M. Alexandre	Roesti

---

### Ordre du jour

#### 1. Liste de présence

Mme Willommet ouvre la séance et prie les membres de signer la liste de présence.

La Présidente souhaite la bienvenue à Mme Halima Akedjro qui rejoint le Quart Parents et demande aux membres du Conseil d'établissement de se présenter brièvement à tour de rôle.

Mme Willommet annonce également la présence de Mme Isabelle Chaudet, adjointe administrative ad intérim au sein du Service de la famille, de l'éducation et du sport, qui assistera à la séance en qualité d'invitée.

En outre, la Présidente accueille les trois personnes suivantes invitées à présenter le point relatif à la rénovation du chalet communal de La Cheneaux et les en remercie par avance :

- M. Claude Lehrian, chef du Service des bâtiments, gérance et énergie ;

- M. Alexandre Roesti, chef de projet au sein du Service des bâtiments, gérance et énergie ;
- Mme Janine Repetti, chargée de projet rattachée au Service de la famille, de l'éducation et du sport.

## **2. Validation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est validé avec l'inversion des points 5 et 6.

Mme Willommet présente ses excuses pour l'annulation de la séance du 27 novembre 2023 et donne quelques explications sur les raisons qui l'ont amenée à prendre cette décision en concertation avec la vice-présidente.

## **3. Validation du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2023**

Le procès-verbal est accepté sans modification. La Présidente remercie son auteure.

## **4. Informations sur le projet de rénovation du chalet communal La Cheneau et sur les solutions alternatives pour le remplacement des camps et des colonies Le crédit d'ouvrage sera présenté au Conseil communal le 1<sup>er</sup> février et sera voté au mois de mars.**

Mme Willommet introduit le sujet en précisant que le préavis relatif au crédit d'ouvrage sera examiné par le Conseil communal le 14 mars 2024. Le financement du projet de rénovation n'est donc pas encore garanti à ce jour.

La question des colonies et camps ayant été largement abordée lors de la séance de septembre 2023, Mme Willommet a jugé utile que ce projet de rénovation, directement lié à la vie scolaire, soit présenté en détail au Conseil d'établissement.

La Présidente donne la parole à Mme Repetti qui introduit le projet au nom du Service de la famille, de l'éducation et du sport.

Mme Repetti rappelle que ce projet est porté principalement par le Service des bâtiments. Néanmoins, il a été développé en étroite collaboration avec le service qu'elle représente et en concertation avec les utilisateurs principaux (personnel de La Cheneau, enseignant.e.s et Directions d'établissements). Mme Repetti précise que les intervenants susmentionnés répondront volontiers aux questions à la fin de la présentation.

Concernant l'historique et le contexte, Mme Repetti rappelle, qu'en 1960, la Ville a fait l'acquisition de ce chalet à Château-d'Oex et a entrepris une première rénovation en 1961 afin d'adapter le bâtiment à l'accueil des élèves durant l'année scolaire. En 1985, un partenariat a été mis en place avec l'Association des colonies de Vevey. Le chalet « La Cheneau » accueille donc chaque année, les camps et colonies de vacances de Vevey durant les 3 ou 4 premières semaines des vacances d'été. Une convention précise les termes de la mise à disposition de la structure. Le chalet est également mis à disposition de l'école de musique Crescendo durant les relâches de février.

Malgré un entretien régulier, le chalet présente aujourd'hui d'importantes lacunes en matière de sécurité, salubrité et énergie. Une transformation est nécessaire pour répondre aux exigences légales en matière d'hébergement et continuer à pouvoir offrir un lieu de séjour aux élèves pour vivre une expérience en collectivité dans un environnement de moyenne montagne. Cela revêt également un caractère social car il a été constaté qu'un certain nombre d'élèves veveysans n'a pas réellement l'opportunité de séjourner à la montagne en famille.

Pour mémoire, la crise sanitaire a contraint la Ville à fermer le chalet durant plusieurs mois en 2020 et 2021. Depuis la réouverture en février 2022 et jusqu'à ce jour, en accord avec les Directions d'établissements, le chalet communal accueille une seule classe par semaine.

Mme Repetti indique que la transformation du chalet permettra de répondre au programme d'accueil tel qu'il était mis en œuvre avant la pandémie de Covid-19. A savoir 2 classes accompagnées d'environ 6 adultes (enseignant·e·s, moniteur·rice·s, auxiliaires). A titre d'exemple en 2018 (une des dernières années d'exploitation complète du chalet) ce sont 645 élèves de l'EP et 360 élèves de l'EPS qui ont ainsi pu bénéficier de ce séjour à la montagne.

En automne et au printemps, les élèves des classes primaires occupent le chalet. Le programme comprend des cours le matin puis des activités en lien avec le lieu et l'environnement l'après-midi. Des activités sportives telles que VTT, jeux extérieurs et balades sont aussi proposées. En hiver, notamment pendant 12 semaines, les élèves des classes secondaires montent afin de participer aux camps de ski. Le matériel de ski est stocké sur place.

Aux chiffres précités, il faut ajouter les participants aux camps, aux colonies et au séjour organisé par l'école de musique. En tenant compte de l'évolution démographique scolaire, La Cheneau devrait être en mesure, après rénovation, d'accueillir environ 1'200 enfants par an.

Concernant l'approche pédagogique, Mme Repetti rappelle que l'école à la montagne permet aux élèves de vivre une expérience de vie communautaire en mettant en pratique l'expérimentation du savoir-vivre ensemble, de la tolérance, de la solidarité et du respect. Pour l'élève, ce temps dans un environnement particulier lui offre une occasion d'enrichir ses liens avec ses camarades et les adultes référents. Le camp est aussi une occasion de révéler des intérêts, des compétences ou habilités moins perceptibles dans un cadre scolaire. C'est l'occasion de faire découvrir, par diverses activités, à des enfants citadins, une région de moyenne montagne avec son histoire, son agriculture et son artisanat local. Durant le séjour, chaque occasion est saisie, afin de sensibiliser les enfants aux enjeux écologiques et environnementaux. Le cadre idyllique avec son grand parc extérieur réveille la créativité chez les enfants qui s'approprient tous les espaces. Tout devient une opportunité de jeu qui favorise la mise en mouvement bénéfique pour leur santé. Ces différents points répondent à de nombreux objectifs du plan d'étude romand (PER), au concept 360°, à l'agenda 2030 et sont ainsi en totale adéquation avec le programme scolaire.

Mme Repetti précise en outre que l'on peut constater, en discutant avec d'anciens élèves, que l'expérience proposée à La Cheneau a laissé des attaches fortes avec ce lieu. Très souvent, les expériences vécues à Château-d'Oex ont marqué de manière très positive la scolarité des Veveysan.ne.s. Cela participe à créer un trait d'union entre les générations qui partagent, depuis plus d'un demi-siècle, des souvenirs exceptionnels de ce lieu unique.

Concernant les solutions d'hébergement durant les travaux de rénovation, les collaborateurs du secteur éducation ont trouvé, après avoir examiné plusieurs pistes, un chalet situé au pied du village de Gruyères. Il s'agit d'un ancien institut international qui est en vente depuis plusieurs années. Il appartient à un groupe français spécialisé dans l'enseignement privé. Les négociations concernant cette location sont en cours.

Mme Repetti commente une photo de ce chalet qui comprend une grande surface et peut accueillir jusqu'à 82 personnes en séjour. Le chalet a trois corps de bâtiment : une partie principale avec de nombreux espaces en commun ainsi que des dortoirs à l'étage, une annexe avec des chambres et dortoirs, ainsi qu'une seconde annexe complètement équipée avec des salles de classe. L'ensemble des locaux correspondent pleinement aux attentes et au cahier des charges. La location de ce chalet est envisagée à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2024 pour une durée d'environ 18 mois. Cela permettrait de maintenir les postes des collaborateurs de La Cheneau. En effet, la proximité de ce chalet avec leur lieu d'habitation est un réel atout.

Pour des questions d'organisation et de calendrier, la Ville louera cet été le chalet des Pives aux Pléiades afin d'organiser les camps et colonies au mois de juillet. Les inscriptions seront ouvertes dès le mois d'avril via le site internet de la Ville.

Enfin, Mme Repetti indique qu'il y a bien entendu d'autres objectifs à ce projet de rénovation tel qu'entretenir et améliorer l'enveloppe énergétique de ce bâtiment communal. Elle précise également que les aspects techniques seront expliqués en détails par MM. Lehrian et Roesti.

Mme Repetti passe donc la parole à M. Lehrian. Le Chef du Service des bâtiments informe que la commune de Château-d'Oex a délivré le permis de construire la semaine dernière. Il s'agit d'une phase importante qui permettra de respecter le planning établi par son service. M. Lehrian précise que la Ville détient quelques propriétés en dehors de Vevey mais que La Cheneau est la plus grande en termes de surface.

M. Lehrian présente l'état existant de ce chalet typique du Pays d'En-Haut construit en 1770 à l'entrée de la commune de Château d'Oex, avec ses façades en madriers et en tavillons, sur une parcelle d'environ 10'000 m<sup>2</sup>. A proximité du bâtiment principal, on trouve un rural pour l'enseignement et les animations, un grand parc avec des places de jeux, un terrain de sport et trois garages. Il figure en note 4 à l'inventaire architectural du canton de Vaud (signifiant simplement sa bonne intégration au contexte). Avant d'appartenir à la ville de Vevey, le chalet était une pension très appréciée des Anglais qui séjournaient dans la vallée. Ce fût aussi un endroit où l'on venait facilement en convalescence ou simplement pour se ressourcer.

Après les travaux de transformation précédemment évoqués lors de l'acquisition dans les années 60, la Ville a entrepris différents travaux d'entretien, principalement vers la fin des années 2000, dont le remplacement des chaudières à mazout par un chauffage au bois, la réfection des locaux sanitaires, de la cuisine et de l'appartement de l'animateur-intendant.

La Commune a également investi ces cinq dernières années pour l'entretien courant du bâtiment. Ces interventions se sont faites au gré des nécessités et des possibilités. Il est à relever que les personnes à mobilité réduite (PMR) n'ont, en l'état actuel, pas accès aux étages. Malgré ces travaux d'entretien le bâtiment, tel qu'il se présente aujourd'hui, ne répond plus aux normes de protection incendie actuelles. La résistance du système porteur n'est plus adaptée et le compartimentage est inexistant, les voies de fuite sont trop étroites et les matériaux utilisés ne sont pas incombustibles.

Un escalier de secours provisoire évacuant le 2<sup>ème</sup> étage a été mis en place en 2016 et le personnel a été formé pour l'aide à l'évacuation des résidents en cas de sinistre. M. Lehrian précise que sans cet escalier, le chalet ne serait plus exploitable. Ces éléments sécuritaires représentent le point de bascule de ce projet et à partir de 2017, la Municipalité a envisagé une rénovation/transformation globale de La Cheneau.

M. Lehrian rappelle que le préavis pour la demande du crédit d'étude, pour un montant de CHF 490'000.-, a été déposée et accordée en 2020. Ce montant a permis différentes études pour aborder ce projet telle qu'une analyse structurelle afin de déterminer le système porteur existant constitué de murs, dalles et charpente ainsi que d'identifier les éléments à conserver. D'une manière générale, il est à relever qu'au gré des différentes transformations, certaines interventions ont été réalisées avec des matériaux très hétéroclites sans aucune logique structurelle d'ensemble mêlant le bois sous différentes formes, la maçonnerie, des profilés métalliques, etc. D'un point de vue statique, le bâtiment repose sur un véritable patchwork sans cohérence et incompatible avec les normes constructives actuelles.

Pour confirmer cette analyse, une campagne de sondages a été effectuée par une entreprise de charpente afin de déterminer la nature et la résistance des matériaux de la structure du bâtiment. Le sous-sol est composé de murs en maçonnerie, la dalle sur sous-sol est un mixte de solives en bois et de béton. Le rez-de-chaussée et l'étage sont composés de murs, piliers et madriers en bois, avec un ensemble de solives en bois et dalle en béton. La toiture est constituée d'une charpente en bois. Les sections des différents éléments porteurs sont insuffisantes d'un point de vue statique. Aussi, l'effort à mettre en œuvre pour mettre à nu la structure porteuse puis d'étudier les renforcements nécessaires pour être conformes est complètement disproportionné.

En conclusion, l'analyse des structures porteuses existantes du bâtiment (murs porteurs et planchers) faite par l'ingénieur civil a permis d'affirmer qu'il n'est pas possible de les maintenir pour répondre aux normes structurelles actuelles.

M. Lehrian commente également une image qui permet de constater que le chalet est actuellement une passoire énergétique. Les façades extérieures, peu ou pas isolées, sont les premières causes de déperdition de chaleur. Les fenêtres sont globalement peu performantes et doivent être remplacées. Les toitures et les planchers des combles sont légèrement isolés. D'un point de vue de la consommation énergétique du bâtiment, celle-ci est très importante et doit être réduite. L'enveloppe actuelle du bâtiment se situe en note G sur la classe d'efficacité énergétique (échelle de A à G). La production de chaleur à pellets avec son système d'alimentation est défaillante et doit être remplacée.

M. Lehrian indique que la Commission technique, composée de collaborateurs du Service des Bâtiments, du Service de la famille, de l'éducation et du sport dont le personnel de la Cheneau, des doyens et Directions d'établissements, s'est réunie régulièrement depuis 2020. Les réflexions menées durant plus de 2 ans ont permis d'élaborer un projet qui répondra aux besoins des utilisateurs. Comme indiqué par Mme Willommet, il a été récemment soumis au Conseil communal. La commission ad hoc se réunira au début du mois de février pour examiner le préavis et rendre son rapport. La décision du Conseil communal interviendra quant à elle à la mi-mars 2024.

Lors de l'analyse du projet par les membres de la commission technique, le manque d'espace a été rendu évident tant pour les élèves que pour les enseignants. Par ailleurs, les habitudes scolaires concernant les couchages ont évolué.

La rénovation offrira des chambres de 4 à 6 élèves. Elle prévoira des chambres individuelles pour les enseignants ainsi que des chambres PMR. Ceci implique également l'installation d'un ascenseur. Ces données ont bien évidemment eu un impact important sur la volumétrie du projet.

M. Lehrian passe la parole à M. Roesti qui suit ce projet depuis le début et le connaît particulièrement bien. Il en présentera donc les aspects architecturaux.

M. Roesti indique qu'après analyse du bâtiment, la qualité des éléments de façade en madriers et leur relativement bon état de conservation méritent d'être préservés. Les éléments intérieurs, en revanche, doivent être entièrement remplacés par une construction structurellement et thermiquement autonome. Cette solution résoudra plusieurs problèmes en même temps, notamment la sécurité incendie, la sécurité sismique ainsi que les exigences thermiques et la distribution verticale du bâtiment. Avec ce type d'intervention, il sera possible de creuser en sous-sol pour augmenter la surface du plancher et en même temps de desservir le niveau avec un ascenseur. L'extension à l'ouest sera agrandie pour intégrer les locaux sanitaires pour l'hébergement.

D'un point de vue de l'organisation des volumes, la réorganisation du rez-de-chaussée inférieur implique une excavation afin d'augmenter la hauteur des locaux de service et la surface de plancher disponible. Cela permet la construction d'une nouvelle cuisine de production avec des salles de stockage et de service ainsi que la création d'un réfectoire pour 60 places. La création également de locaux sanitaires pour le réfectoire et l'aménagement d'une terrasse extérieure accessible depuis le réfectoire et les escaliers.

La réorganisation du rez-de-chaussée supérieur implique le déplacement de l'entrée principale vers le côté Est du complexe afin d'augmenter la sécurité des élèves grâce à la place piétonne devant la façade ainsi que la création d'un grand foyer d'entrée avec un double vestiaire et un double séchoir de chaque côté. Le bureau du personnel sera conservé à son emplacement actuel. Le vestiaire deviendra une salle pour les enseignants .e.s. La rénovation prévoit en outre l'agrandissement des espaces douches et toilettes ainsi que la création d'un nouvel ascenseur desservant tous les étages.

Les étages 1 et 2 seront complètement réaménagés, à l'exception du positionnement des escaliers et du couloir de distribution qui conservent leur emplacement actuel. Le dernier étage sera identique à ceux du dessous, à l'exception des locaux sanitaires à l'Ouest qui ne peuvent être réalisés en raison du gabarit de la toiture existante du bâtiment.

M. Roesti précise que le projet de rénovation a pour but de donner des réponses appropriées aux enjeux énergétiques et durables tels que formulés par le Plan climat veveysan. A savoir, réduire et minimiser les besoins en énergie par une meilleure isolation, augmenter la part de production et de consommation d'énergie renouvelable et locale avec le maintien du système de production de chauffage à pellets ainsi que l'installation de nouveaux panneaux photovoltaïques et de capteurs solaires sur les toitures existantes. Il estime que l'amélioration énergétique devrait être significative. Le Service des bâtiments applique les standards Ecobau pour des constructions durables, cela implique par exemple le choix des briques en terre crue Terrabloc qui sont produites localement ou encore l'utilisation de tavillons produits par des artisans régionaux.

M. Lehrian précise que son service a utilisé l'outil « Boussole 21 », développé par plusieurs cantons romands, qui permet d'analyser 20 critères afin de mettre en évidence les forces et les faiblesses d'un projet sous l'angle de la durabilité puis de l'optimiser (choix des matériaux de construction, etc.). Il indique également qu'en raison des normes de constructions actuelles très strictes seuls les madriers en bois de façade seront maintenus. Cela explique le montant de la demande crédit d'ouvrage qui s'élève à CHF 7'605'000.-.

Concernant le calendrier, M. Lehrian informe qu'une décision positive du Conseil communal à la mi-mars 2024 permettrait d'organiser le déménagement de La Cheneau en avril et le début des travaux en mai 2024. Selon le planning actuel, la fin des travaux et la mise en exploitation est envisagée dans le courant du mois de février 2026.

M. Christen demande quelles sont les contraintes qui ne permettent pas de réutiliser certains matériaux. M. Lehrian indique, par exemple, que certains sols ont plus de 50 ans. En revanche, le Service des bâtiments mettra tout en œuvre pour réutiliser ce qui peut l'être. Pas forcément à Château-d'Oex mais éventuellement dans d'autres structures de la Ville. Il précise également que les normes incendie sont très élevées pour ce type de bâtiment.

Mme Römer demande si les matériaux seront revendus. M. Lehrian répond que ce n'est pas le cas. Les matériaux seront en principe donnés car cela évitera au maximum les frais de déblaiement et de recyclage.

M. Méry souhaite savoir si le rural est compris dans les travaux de rénovation. M. Lehrian répond que ce n'est pas le cas.

M. Méan demande des précisions concernant la chaudière existante. M. Lehrian indique qu'elle date de 2009 et présente des signes de fatigues qui laissent présager d'un proche déclin. Afin d'éviter qu'elle ne tombe en panne au cœur de l'hiver, quelques mois après la rénovation, il est prévu de la remplacer. La production de chaleur et d'eau chaude sanitaire alimentant le bâtiment principal et le rural seront fournies par une nouvelle chaudière de 60 kW. Sa conduite à distance sera également remplacée et le local chaufferie mis en conformité. La nouvelle distribution de chaleur se fera par un chauffage au sol. Un système de gestion à distance et une régulation pièce par pièce par un thermostat d'ambiance sont prévus.

M. Méan requiert une clarification concernant la capacité du chalet et de la salle à manger portée à 60 personnes après rénovation. Mme Saillely indique qu'au maximum 2 classes de 24 élèves du secondaire pourraient monter auxquels il faudrait ajouter entre 8 et 12 adultes (enseignants, aide à l'intégration, stagiaire HEP, moniteurs, cuisinier, aide de cuisine, veilleur, etc.), soit 60 personnes au maximum. La Directrice de l'EPS précise que les enseignants responsables des camps de ski ont été consultés à chaque étape et que le projet a été élaboré pour répondre au mieux aux besoins des utilisateurs.

M. Calhas demande des précisions sur la rénovation des aménagements extérieurs. Mme Willommet indique qu'il faudra prévoir une somme relativement importante. Il a donc été décidé que les travaux seraient financés progressivement par les voies budgétaires (carré de permaculture, serre, renouvellement de jeux, etc.).

Plusieurs membres demandent des précisions sur le choix du socle en maçonnerie. M. Lehrian indique qu'historiquement les bases des chalets sont en maçonnerie. Ce choix architectural ne fait pas l'unanimité.

Mme Kaeser Meleder confirme son attachement à La Cheneau. Elle est donc ravie que la Ville prévoit la rénovation de ce chalet afin de continuer à offrir aux élèves la possibilité de bénéficier de cet environnement exceptionnel.

Mme Willommet remercie les intervenants pour cette présentation extrêmement complète.

## **5. Informations du Service de la famille, de l'éducation et du sport**

Mme Repetti présente les projets en cours au sein du Service de la famille, de l'éducation et du sport. En complément de l'école à la montagne largement évoquée précédemment, le Secteur éducation a mis sur pied plusieurs canapés forestiers, il offre également la possibilité d'une « Nuit à la belle étoile » sur le terrain de la Ville sis aux Monts-de-Corsier. Par ailleurs, le Service travaille, en collaboration avec le Service Durabilité, sur un projet bio-éducatif sur cette parcelle dite « En Salauroz ». L'objectif est d'offrir un lieu pédagogique pour les élèves afin d'explorer les thèmes tels que la permaculture, la nature et la biodiversité.

Mme Repetti informe que la thématique du réaménagement des préaux scolaires s'inscrit pleinement dans la politique de la Ville en matière de plan climat dont elle constitue une action phare et fait partie des projets prioritaires que la Municipalité souhaite mener. Le projet sur lequel le Service de la famille, de l'éducation et du sport travaille actuellement concerne le préau du collège de la Veveysse. L'objectif du projet est d'adapter cet espace aux besoins de l'école et du quartier.

En effet, dans un contexte urbain dense, des préaux végétalisés avec des sols perméables permettront de transformer ces espaces en véritables îlots de fraîcheur, atténuant les risques de surchauffe liés aux changements climatiques notamment. Les équipements et aménagements viseront aussi à encourager le mouvement et la proximité avec la nature. Identifiés comme des supports pédagogiques pour de nouveaux apprentissages dans le cadre scolaire, le potentiel des préaux au titre d'espaces publics accueillants et renforçant le bien vivre ensemble est lui aussi au cœur de la démarche participative qui inclura les élèves, les enseignants et les habitants du quartier. Le périmètre d'intervention intégrera également le tronçon de la rue Louis-Meyer adjacent au préau.

Le Service continue à développer son plan de mobilité scolaire qui sera mis en place dans le courant de 2024.

La capacité d'accueil des élèves étant atteinte dans l'ensemble des collèges, la Ville de Vevey a dû louer, pour une période limitée, un ancien bâtiment administratif de Nestlé et l'a converti en collège. Ainsi 4 classes d'accueil secondaires, équipées par les répondants techniques du Secteur éducation, ont pu être ouvertes à fin novembre 2023. Ce nouveau collège de Plan-Dessus accueille actuellement 35 élèves hébergés dans les centres EVAM. Mme Diaz demande si ces locaux, voués à la destruction, sont mis à disposition gratuitement par Nestlé. Mme Willommet répond que ces locaux sont loués.

Le Service développe également actuellement divers projets dans le cadre préscolaire et parascolaire. 12 places ont ainsi été ajoutées en 2023 au réfectoire de l'Aviron pour un total de 60 places actuellement.

Des informations concernant la rénovation du bâti scolaire peuvent être consultées en tout temps sur le site internet de la ville de Vevey. La page s'intitule « Ça grandit ». Une page « Ça bouge » renseignera quant à elle sur les projets de rénovation et d'aménagement des préaux scolaires.

Concernant les poubelles de tri, les achats sont en cours et elles devraient être installées d'ici la fin de l'année scolaire.

## **6. Retour sur l'Assemblée générale des parents d'élèves du 21 novembre 2023**

### Invitation du Quart du parents – Ecriture inclusive

Pour revenir sur les divergences de point de vue, au sein du Quart parents, concernant l'utilisation de l'écriture inclusive dans l'invitation à l'AG des parents d'élèves, Mme Willommet indique que la Ville suit les directives cantonales et que, dans la mesure du possible, l'usage de l'écriture inclusive et du langage épicène sont recommandés au sein des collectivités publiques vaudoises. Cependant, quand cela est possible, à des fins de lisibilité, la neutralisation est privilégiée, soit l'utilisation de mots neutres visant à éviter d'utiliser un terme au masculin générique.

Mme Diaz apprécie cette précision et remercie la Présidente.

Mme Rivier déplore le manque de participation des parents lors de ces AG (moins d'une trentaine de personnes). Mme Pilet précise que le flyer d'invitation est imprimé à 2'000 exemplaires distribués au moyen de l'agenda de l'élève. Il est envisagé de diffuser l'invitation par le biais des réseaux sociaux (pages Facebook du Quart parents et de Ville, Instagram, etc.).

Mme Akejdoro mentionne qu'à Châtel-Saint-Denis, l'école utilise une application avec des notifications. Cela permet d'envoyer des informations et des rappels pour les dates importantes, etc.

Mme Saillely a constaté en effet qu'il est difficile de mobiliser les parents pour d'autres séances également.

Mme Saillely explique qu'en effet dans d'autres cantons la communication numérique est déjà en place (Fribourg, etc.). La communication école-famille est un chantier important mené par la Direction pédagogique du canton de Vaud. La DGEO doit se positionner sur cette question.

Mme Willommet précise que la fréquentation lors de la fête du Pedibus a été assez importante. Une réflexion pour lier plusieurs événements pourrait être envisagée.

Mme Kaeser Meleder relève qu'une des problématiques qui pourrait intéresser les parents est la présence des dealers dans les rues.

Mme Willommet ne souhaite pas ouvrir ce débat. Elle fait cependant savoir que trois municipaux se sont rendus au congrès de Zurich qui traitait de cette question. La Présidente assure que la Municipalité prend ce sujet très au sérieux tout en étant consciente de la problématique extrêmement complexe. Une présence policière sur le chemin des écoliers pourrait être envisagée.

M. Méry suggère aux représentants des partis politiques présents de se préoccuper du sujet car, selon lui, les électeurs tiendront compte des actions entreprises par les autorités. Il affirme que la sécurité routière sur le chemin des écoliers est également une grande inquiétude des parents.

Mme Willommet rappelle que le plan de mobilité scolaire devrait apporter une solution.

**Mme Akejdro confirme que les parents des élèves sont inquiets concernant le trajet entre le collège du Clos et le stade de Copet. Il arrive que les enfants se trouvent nez à nez avec les dealers à proximité du passage sous-voies. Mme Willommet demande que ces informations soient transmises à Mme Pittet.**

## 7. Rencontres avec les délégués de classe

Mme Willommet demande qui est le responsable des délégués de classe pour les 7-8P. Mme Saille indique que pour l'instant la relève de M. Vizio n'est pas assurée.

Pour les 9-10-11S, deux séances sont agendées, la première le vendredi 1<sup>er</sup> mars et la deuxième le vendredi 24 mai 2024 à 11h45. La réunion aura lieu au collège de Kratzer en salle 1.16.

Pour les 5-6P, les rencontres sont prévues au collège de la Veveyse les jeudis 1<sup>er</sup> février et le 30 mai à 16h15. M. Méry se rendra à la réunion du 1<sup>er</sup> février prochain.

Mme Bonafonte a participé à la séance des 5-6P le 9 novembre 2023. Elle a trouvé cette rencontre extrêmement intéressante. Mme Verna met en place des outils afin de permettre aux élèves d'être à l'aise dans la prise de parole puis d'aborder les sujets souhaités.

## 8. Demi-journées de congé octroyées aux élèves en 2024

Mme Willommet rappelle que le CETV a la compétence de donner deux demi-journées de congé par an. Mme Saille confirme qu'en principe, il s'agit de l'après-midi du mardi de la Foire de Saint-Martin en novembre et de l'après-midi du dernier jour d'école avant les vacances d'été, soit le vendredi 28 juin 2024.

Mme Saille énumère les activités qui sont organisées au sein de l'EPS lors de la Foire la Saint-Martin en précisant que cela contribue à perpétuer les traditions de la Ville.

Mme Bonafonte informe que de nombreuses classes du primaire participent au cortège et que ce thème est largement travaillé en classe.

**Mme Diaz indique que la garde des enfants lors de de ces après-midis de congé est facturée comme un dépannage. Mme Willommet propose de prendre note de cette remarque et de lui rendre réponse ultérieurement.**

Mme Saille précise, qu'en principe, qu'une permanence est organisée de la 1P à la 8P durant le temps scolaire.

M. Calhas mentionne que les élèves arrivent en retard le mardi matin et qu'il serait peut-être judicieux de donner congé ce matin-là. Il suggère également une meilleure collaboration avec la Confrérie pour faire connaître cette tradition.

Les points de vue divergent sur le moment le plus adéquat pour ce congé en novembre. **Mme Willommet propos de soumettre au vote les deux demi-journées de congé pour 2024. La proposition des établissements est acceptée à la majorité, à savoir les deux après-midis suivants :**

- **Vendredi 28 juin 2024, veille des vacances scolaires d'été**
- **Mardi 12 novembre 2024 à l'occasion de la foire de la Saint-Martin**

**La Présidente propose que les possibilités de collaboration avec la Confrérie des vignerons soient rediscutées lors d'une prochaine séance en présence de M. Waser afin de donner plus de sens à cette journée.**

## **9. Divers et propositions individuelles**

Mme Willommet revient sur le sondage transmis avant les vacances de Noël concernant le projet d'acquisition de jeux et de livres pour les classes d'accueil de l'EP et de l'EPS par le biais du budget 2023 du CETV.

Mme Saillely informe que la task force interrégionale en charge de l'accueil migratoire a travaillé en 2023 afin de répondre aux besoins des élèves hébergés dans les centres EVAM de Vevey et des communes voisines. En effet, l'Établissement Vaudois d'Accueil des Migrants (EVAM) a ouvert un nouveau foyer à l'avenue Reller pour accueillir environ 200 personnes. En novembre 2023, un autre foyer conçu pour accueillir 100 personnes a également ouvert ses portes dans l'ancienne clinique de Mottex sur la commune de Blonay-Saint-Légier. Parmi ces 300, il y a un pourcentage d'enfants. Cela représente environ 30 élèves pour le primaire et 40 élèves pour le secondaire. Compte tenu de manque de places dans l'ensemble des collèges, il a fallu trouver des solutions pour ouvrir ces classes et ces groupes d'accueil. Mme Saillely salue l'important travail de la Commune et du Secteur éducation afin d'équiper ces locaux. Cela a représenté un grand défi afin d'accueillir au mieux ces élèves. Mme Saillely remercie le CETV pour cette contribution de CHF 3'000.-. Le Canton a également consenti à d'importants efforts. Mme Saillely indique que les dons de livres ou de jeux sont les bienvenus. Les éventuels donateurs sont priés de prendre contact avec le Secteur éducation.

M. Méry serait intéressé à participer à un repas dans une cantine. Mme Willommet prend note de cette demande et se renseignera sur les possibilités d'accéder à cette demande.

Mme Diaz demande si les cantines respectent les critères de « Fourchette verte ». Mme Willommet répond que les menus tiennent compte du label « Fourchette verte » mais que les quantités ont été adaptées pour des enfants qui font beaucoup d'activités physique (à La Cheneau par exemple). La charte de restauration collective est à disposition sur le site de la Ville sous l'onglet « accueil préscolaire ».

M. Schaeli indique que le Quart parents souhaiterait organiser une conférence. Elle invite les membres à soumettre des sujets qui pourraient intéresser les parents. La Directrice de l'EPS envisage une collaboration avec le Quart parents pour organiser cette conférence.

Mme Saillely présente la semaine du respect organisée dans son établissement du 5 au 9 février 2024. Cette première édition, soutenue financièrement par l'AVASAD, regroupera de nombreuses activités telles que des jeux de rôles, escape game ainsi que des ateliers sur différentes problématiques (harcèlement scolaire, prévention de la surexposition aux écrans).

Les enseignants du secondaire ont suivi des formations sur ces thèmes. Une cinquantaine d'élèves sont formés pour devenir médiateurs. Mme Saillely invite également aux membres du CETV à participer à l'une ou l'autre des activités proposées

L'EPS invitera la Municipalité à participer à un escape game dans le cadre de cette semaine du respect.

La prochaine séance aura lieu le **lundi 25 mars 2024 à 19h00 à l'Aula du Clos.**

La séance est levée à 21h16.

La Présidente :

La Secrétaire :

Laurie Willommet

Esther Pilet